

Ent. 251-4 079

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à l'abrogation des articles 226 et 227 du Code pénal. (N<sup>os</sup> 310, session ordinaire de 1893, et 39, session extraordinaire de 1893.)

Nommée le 18 janvier 1894.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU  
2<sup>o</sup>  
3<sup>o</sup>  
4<sup>o</sup> —  
5<sup>o</sup> — BÉRENGER  
6<sup>o</sup> — MAXIME LEROUX  
7<sup>o</sup> — JULES GODFRAN  
8<sup>o</sup> — DEMOLE.  
9<sup>o</sup> — LEPORCHÉ.

Président

89



1  
Séance du 19 janvier 1894

Président: M. Demole

Secrétaire: M. Maximilien Lecomte

A l'unanimité de six membres présents  
la proposition est adoptée et M. Godin  
est nommé rapporteur

Le président

Le secrétaire

Demole

Maximilien Lecomte

Séance du 31 mai 1894

Présidence de M. Demole

M. Godin donne lecture de son  
rapport

La Commission pense utile d'  
entendre M. Sorel sur une question  
de droit parlementaire soulevée par  
M. le Rapporteur

Le président

Le secrétaire

Demole

Maximilien Lecomte

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1894

Présidence de M. Demole

La Commission adopte le rapport de  
M. Godin et le qui doit être déposé  
sur le Bureau du Sénat

Le Président

Le Secrétaire

Demole

Maximilien Lecomte